

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2852

8 décembre 2007

SOMMAIRE

ABN AMRO Asset Backed Investments n° 2 S.à r.l.	136891	ING (L) Selectis	136896
Air Syndication S.C.A.	136859	International Marketing Management ...	136854
Alfimark Holding S.A.	136893	Kapitel Investment S.A.	136896
Anconinvest S.A.	136893	Luxembourg Marine Services S.A.	136884
Beyer Déménagements Luxembourg Sàrl	136892	Luxequip S.A.	136852
Blacksmith Holding S.A.	136855	Malivka S.à r.l.	136883
Canna Luxembourg S.à r.l.	136885	Merloni Progetti International S.A.	136894
Cedar Capital Luxembourg S.à r.l.	136852	Multiserv S.A.	136852
Chez Mauricette S.à r.l.	136850	Nanocosmetics S.A.	136892
DH CS S.à r.l.	136890	Nyborg S.A.	136887
Euro-Packaging S.A.	136850	PM Securities S.A.	136890
European Media Investors S.A.	136886	SangStat Luxembourg S.à r.l.	136856
FAVA Holding	136871	S & C International S.A.	136853
Fiduciaire de Mersch	136879	Sentic Investments S.à r.l.	136885
Financière Tramontane S.A.	136893	Société Emme.Cl. S.A.	136884
Force 8	136883	SOFA Holdings S.A.	136889
Fortis Lease Luxembourg	136894	Somafin S.A.	136888
Generali Investments Luxembourg S.A.	136884	Splendide International Holding S.A. ...	136886
HCA Luxembourg 1	136889	Sylinvest S.A.	136888
HCA Luxembourg 2	136895	Symprofile Business S.A.	136855
Immobilco 62 S.à r.l.	136851	Tikal Plaza S.A.	136851
Infeurope	136853	Trimast Holding S. à r. l.	136891
ING Direct	136887	V-Lux S.A.	136850
ING International	136891	Vulcalux Holding S.A.	136851
ING (L) Liquid	136895	Western Waterways S.A.	136854
		World Beverage Company S.A.	136889
		Zegga Holding S.A.	136895

V-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 114.032.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la Société en date du 8 novembre 2007 que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

Démission de H.R.T. REVISION S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes à dater du 25 octobre 2007.

Deuxième résolution

Nomination de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 65.477, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes, à dater du 25 octobre 2007 et pour une période de 6 ans.

Omissis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour V-LUX S.A.

EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A.

Mandataire spécial

Signatures

Référence de publication: 2007136319/683/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04166. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Euro-Packaging S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9543 Wiltz, route de Noertrange.
R.C.S. Luxembourg B 73.209.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2004 que

Le commissaire aux comptes Monsieur François David, demeurant professionnellement à Luxembourg, a été remplacé par la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES S.à r.l., 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, son mandat allant jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

FIDUCIAIRE B+ C S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007136322/7759/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03962. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Chez Mauricette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 33, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 115.987.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 17 octobre 2007

Madame Sophie Vonner, Vendeuse, demeurant à F-57000 Metz, 37, place de Chambre (France) a été nommée en qualité de gérante administrative de la société CHEZ MAURICETTE S.à R.L.

Signature.

Référence de publication: 2007136324/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01317. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Tikal Plaza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 97.061.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2007 que Monsieur Giovanni Annunziata, Directeur, demeurant à I-0132 Roma, 30, Via Guardia Piemontese, a été élu administrateur en remplacement de Monsieur Mario Lupo.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007136323/5878/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02955. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Vulcalux Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 118.708.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 8 novembre 2007 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de M. Joost Tulkens, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.
- Mlle Léonie Marder, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouvel Administrateur de la société avec effet au 1^{er} août 2007 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007136325/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04216. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Immobilco 62 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 84.457.

—
EXTRAIT

En date du 15 octobre 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Joost Tulkens, en tant que Gérant, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.
- Monsieur Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élu nouveau Gérant de la société avec effet au 1^{er} août 2007 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007136326/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04213. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Cedar Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 120.643.

—
EXTRAIT

En date du 5 octobre 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Joost Tulkens, en tant que gérant B, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.
- Monsieur Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 1^{er} août 2007 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007136327/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04211. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Luxequip S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3593 Dudelange, 100, rue de Volmerange.

R.C.S. Luxembourg B 29.280.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la Société du 30 avril 2007, que:

1. les mandats de Messieurs Antoine Zietek, Stéphane Navarra et Alain Louhichi en tant qu'administrateurs de la Société ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale statuant en l'année 2013;
2. le mandat de la société PricewaterhouseCoopers en tant que commissaire au compte étant venu à expiration, la société PricewaterhouseCoopers est nommée en tant que réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à l'assemblée générale statuant en l'année 2008.

Pour extrait conforme

C. Jungers

Référence de publication: 2007136331/5499/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02576. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Multiserv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4503 Differdange, Chantier ProfilArbed.

R.C.S. Luxembourg B 29.281.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la Société du 30 avril 2007, que:

1. les mandats de Messieurs Antoine Zietek, Stéphane Navarra et Alain Louhichi en tant qu'administrateurs de la Société ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale statuant en l'année 2013;
2. le mandat de la société PricewaterhouseCoopers en tant que commissaire au compte étant venu à expiration, la société PricewaterhouseCoopers est nommée en tant que réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à l'assemblée générale statuant en l'année 2008.

Pour extrait conforme

C. Jungers

Référence de publication: 2007136332/5499/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02578. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

S & C International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 67.929.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} octobre 2007

Résolution:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de nommer pour la période de 6 ans expirant à l'assemblée statuant sur l'exercice 2012:

1.- Conseil d'administration:

- Monsieur Niedermeyer Junior Thomas, investisseur. Suite à un changement d'adresse, M. Niedermeyer est désormais domicilié à LIBERTY SQUARE ASSET MANAGEMENT, 24 Federal Street, MA 02110 Boston (Etats-Unis);
- Monsieur Smith Richard, investisseur. Suite à un changement d'adresse, M. Smith est désormais domicilié à Central Park West 145, New York City, NY 10023 (Etats-Unis);
- Monsieur De Spirt Paolo, consultant, domicilié à Via Giovanni Bellezza, 11, I-20136 Milan (Italie);
- Monsieur Faina Francesco, consultant. Suite à un changement d'adresse, M. Faina est désormais domicilié à Corso di Porta Romana, 122, I-20122 Milan (Italie);
- Monsieur Rossi Stefano, banker. Suite à un changement d'adresse, M. Rossi est désormais domicilié à Via Ferrario Ercole, 8, 20100 Milan (Italie);

2. - Commissaire aux comptes:

- KARTHEISER MANAGEMENT Sarl, 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007136333/1142/28.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03512. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070158295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Infeurope, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 20.174.

—
Beschlussfassung über die Zusammensetzung des Verwaltungsrates

Der Präsident, Herr Uwe Jacobsen, berichtet, dass Herr Dr. Thomas Rochel sein Mandat zum 31. Dezember 2006 niedergelegt hat.

Der Präsident führt aus, dass er, Herr Uwe Jacobsen sein Mandat zum heutigen Datum, 3. April 2007, niederlegt.

Ein neuer Präsident wird nicht benannt, bis auf Weiteres übernimmt der Vizepräsident, Herr Robert Wiget, die Geschäfte.

Der Verwaltungsrat setzt sich somit ab 4. April 2007 aus folgenden fünf Mitgliedern zusammen:

1. Herr Robert Wiget, Vizepräsident, wohnhaft in L-Dalheim
2. Herr Roland Dernoeden, wohnhaft in L-Hesperange
3. Herr Henri Grethen, wohnhaft in L-Luxemburg
4. Herr Stefan Geier, wohnhaft in L-Bridel
5. Herr Stefan Zündorf, wohnhaft in D-Mandelbachtal

Das Mandat des Verwaltungsrates läuft bis zum Jahr 2011.

Luxemburg, den 20. September 2007.

infeurope S.A.

S. Zündorf / S. Geier

Mitglied des Verwaltungsrates / Mitglied des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2007137564/4108/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09662. - Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070159693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

I2M, International Marketing Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 87.395.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 4 juin 2007

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte:

- la démission de l'administrateur et administrateur-délégué, M. Salvatore Loddo, né le 29 novembre 1948 à Carbonia (Italie), demeurant à F-Gouvieux, 7, Clos la Motte Louvet à partir de ce jour.
- la nomination d'un nouvel administrateur et administrateur-délégué, M. Jean Jacques Monge né le 5 février 1949 à Pau, demeurant à F-75017 Paris, 69, rue de Prony à partir de ce jour.
- la démission de l'administrateur HOSTPRIDE HOLDING CORP., ayant son siège à Tortola à partir de ce jour.
- la nomination d'un nouvel administrateur FEBRUAR INVESTMENTS CORP. ayant son siège social à Via Espana, 122 Bank Boston Building, 8th Floor, Panama à partir de ce jour.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007136334/784/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00716. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Western Waterways S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 82.704.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle
tenue de manière ordinaire le 26 septembre 2007*

Il résulte du procès-verbal de ladite assemblée générale des actionnaires qu'à l'unanimité des voix, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a accepté la démission de Monsieur Bart Van Der Haegen, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 1^{er} juillet 2007, en sa qualité d'administrateur;
2. L'Assemblée a ratifié la nomination de Monsieur Philippe Janssens coopté en qualité d'administrateur par le Conseil d'Administration et dont l'extrait du procès-verbal de la réunion dudit Conseil d'Administration a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 30 août 2007 sous le numéro L070116082.04;
3. Les mandats d'administrateur de Monsieur Alain Detry, demeurant professionnellement à 3, place du Commandant l'Herminier, F-44100 Nantes, de Monsieur Philippe Janssens, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, de l'administrateur Monsieur Marcel Le Roux, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, et de l'administrateur et administrateur-délégué Monsieur Raymond Van Herck demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, sont renouvelés pour une période de six ans;
4. L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Philippe Janssens, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2007; son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013;
5. Le mandat du réviseur d'entreprises, à savoir la société SOGESTION, sise à 11, rue du Pont V, BP 7012, F-76080 Le Havre, est renouvelé pour une durée déterminée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

WESTERN WATERWAYS S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007136479/1066/33.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03717. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Symprofile Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 109.014.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 22 octobre 2007

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte:

- la démission de l'administrateur et administrateur-délégué, M. Yves Boos, né le 8 juillet 1973 à Haguenau, demeurant à F-67590 Wintershouse, 14, rue de Schweighouse à partir de ce jour.
- la nomination d'un nouvel administrateur et administrateur-délégué, M. Jean Naveaux né le 30 avril 1943 à Villers-la-Loue, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey à partir de ce jour.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007136335/784/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08251. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Blacksmith Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 104.230.

Im Jahre zweitausendundsieben, dem fünfundzwanzigsten Januar.

Vor dem Unterzeichneten, Maître Joseph Elvinger, Notar mit Amtswohnsitz in Luxembourg (Grossherzogtum Luxemburg).

Fand eine außerordentliche Hauptversammlung der Gesellschafter von BLACKSMITH HOLDING S.A. (die «Gesellschaft»), mit Gesellschaftssitz in L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund, gegründet durch notarielle Urkunde von Maître Joseph Elvinger, Notar, am 11. November 2004, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial») vom 3. Februar 2005, Nummer 99, veröffentlicht wurde, statt.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert laut Urkunde aufgenommen durch den Notar Joseph Elvinger am 20. Dezember 2006 welche noch nicht im Mémorial veröffentlicht wurde.

Die Versammlung fand unter dem Vorsitz von M^e Philippe Prussen, Rechtsanwalt, mit professioneller Adresse in Luxemburg, 2, Place Winston Churchill, statt.

Der Vorsitzende bestimmte M^e Martin Michard, Rechtsanwalt, mit professioneller Adresse in Luxemburg, 2, Place Winston Churchill, zum Protokollführer.

Die Versammlung bestimmte M^e Maryline Esteves, Rechtsanwältin, mit professioneller Adresse in Luxemburg, 2, Place Winston Churchill, zur Wahlprüferin.

Nachdem der Vorstand der Versammlung auf diese Weise gebildet wurde, erklärte und beauftragte der Vorsitzende den Notar Folgendes festzustellen:

I. Die anwesenden und vertretenen Gesellschafter, die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter und die Anzahl ihrer Anteile sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste, die von den Gesellschaftern, von den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter, vom Vorstand der Versammlung und vom unterzeichneten Notar unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden notariellen Urkunde als Anlage beigelegt.

Die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter werden der vorliegenden notariellen Urkunde ebenfalls als Anlage beigelegt.

II. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Anhörung des Berichts des Verwaltungsrats und des Commissaire aux comptes.
2. Durchsicht und Beschluss die Jahresabschlüsse vom 31. Dezember 2006 anzunehmen.
3. Die Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Commissaire aux comptes zu erteilen.
4. Kapitalreduzierung durch Rückkauf und Annullierung der Klasse A 2 Aktien und der Klasse B Aktien und erfolgende Neuformulierung von Artikel 5 der Satzung.

III. Wie aus der zuvor genannten Anwesenheitsliste hervorgeht, ist das gesamte im Umlauf befindliche Grundkapital in Höhe von zweihundertachtundvierzigtausendsechshundert Euro (EUR 248.600,-) unterteilt in zweiundzwanzigtausendsechshundert (22.600) Klasse A-2 Aktien, hundertdreizehntausend (113.000) Klasse B Aktien, sechsfünftausend-

fünfhundert (56.500) Klasse C Aktien und sechshundertfünfzigtausendfünfhundert (56.500) Klasse D Aktien bei dieser außerordentlichen Hauptversammlung anwesend oder vertreten. Alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, ordnungsgemäss geladen und über die Tagesordnung informiert worden zu sein, weshalb auf eine formelle Einberufung verzichtet wurde.

IV. Diese Hauptversammlung, die das gesamte Grundkapital vertritt, wurde ordnungsgemäss einberufen und kann wirksam über alle Tagesordnungspunkte beschliessen.

Nach eingehender Beratung fasste die Versammlung die nachfolgenden Beschlüsse.

Erster Beschluss

Nach Anhörung des Berichts des Verwaltungsrates und des Commissaire aux comptes und nach Durchsicht der Jahresabschlüsse zum 31. Dezember 2006 beschliessen die Gesellschafter einstimmig die ihnen vorgelegten geprüften Jahresabschlüsse vom 31. Dezember 2006 anzunehmen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen einstimmig den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Commissaire aux comptes die Einlastung für den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2006 zu erteilen.

Dritter Beschluss

Nach Durchsicht der Jahresabschlüsse beschliessen die Gesellschafter einstimmig Reduzierung des Kapitals durch den Rückkauf und Annullierung der zweiundzwanzigtausend-sechshundert (22.600) Klasse A-2 Aktien und der hundertdreizehntausend (113.000) Klasse B Aktien gegen Auszahlung eines Betrages, der von den Gesellschaftern mit der Geschäftsführung abgestimmt wurde. Die Versammlung beschliesst dass ein Betrag von hundertfünfunddreissigtausendsechshundert Euro (EUR 135.600,-) aus den bestehenden Gewinnen in eine nicht ausschüttbare Reserve zu übertragen.

Artikel 5 der Satzung wird wie folgt umgeschrieben:

«Das gezeichnete Gesellschaftskapital wird auf hundertdreizehntausend Euro (EUR 113.000,-) festgelegt, eingeteilt in zwei Anteilklassen: sechshundertfünfzigtausendfünfhundert (56.500) Klasse C Aktien und sechshundertfünfzigtausendfünfhundert (56.500) Klasse D. Alle Aktien gleich welcher Klasse haben die gleichen Rechte. Das Gesellschaftskapital kann durch satzungsändernden Beschluss erhöht oder herabgesetzt werden. Soweit gesetzlich zulässig, kann die Gesellschaft eigene Geschäftsanteile zurückkaufen.»

Die Versammlung beschliesst des weiteren einen Betrag von zehn Prozent des Kapitals in die gesetzliche Rücklage zu hinterlegen.

Da der Versammlung keine weiteren Angelegenheiten vorliegen, wurde diese daraufhin vertagt.

Worüber Urkunde, dem Vorgenannten entsprechend wurde die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg am Tag des zu Beginn genannten Datums erstellt.

Nachdem das Dokument den erschienenen Personen vorgelesen wurde, welche dem Notar durch ihren Namen, Vornamen, Stand und ihrer Herkunft nach bekannt sind, haben die Mitglieder des Vorstands zusammen mit uns, Notar, die hier vorliegende Urkunde unterzeichnet, nachdem kein anderer Gesellschafter beantragt hatte, dieselbe zu unterzeichnen.

Gezeichnet: P. Prussen, M. Michard, M. Esteves, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, vol. 157S, fol. 63, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 27. Februar 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007136353/211/81.

(070158348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

SangStat Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 215.924.472,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 66.390.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth of November.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch sur Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GENZYME LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated and existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, Parc d'activité Syrdall, L-5365

Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, number 97.613;

Here represented by Christopher Jenner, company manager, with professional address at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 14, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned Notary to enact the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) established in Luxembourg under the name of SANGSTAT LUXEMBOURG S.à.r.l., (hereafter referred to as the «Company»), a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), incorporated and existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, number 66.390.

II. The Company's share capital is fixed at one hundred ninety-nine million one hundred seventy-seven thousand six hundred and sixty-four Euro (EUR 199,177,664.-) represented by one hundred seventy-five thousand nine hundred and fifty-two (175,952) shares of one thousand one hundred and thirty-two Euro (EUR 1,132.-) each.

III. The sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decided to increase the Company's share capital by an amount of sixteen million seven hundred forty six thousand eight hundred eight Euro (EUR 16,746,808.-) to raise it from its present amount of one hundred ninety-nine million one hundred seventy-seven thousand six hundred and sixty-four Euro (EUR 199,177,664.-) to two hundred fifteen million nine hundred twenty four thousand four hundred seventy two Euro (EUR 215,924,472.-) by creation and issuance of fourteen thousand seven hundred ninety four (14,794) new shares with a nominal value one thousand one hundred and thirty-two Euro (EUR 1,132.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares, such shares to be fully paid up in nominal value, with a share premium of one hundred fifty million seven hundred ten thousand seven hundred eight Euro (EUR 150,710,708.-) fully paid up.

Second resolution / Subscription - Payment

The company's sole shareholder, GENZYME LUXEMBOURG S.à r.l., aforementioned, declared to subscribe to fourteen thousand seven hundred ninety four (14,794) new shares with a nominal value of one thousand one hundred and thirty-two Euro (EUR 1,132.-) each, and fully pay these new shares together with a share premium of one hundred fifty million seven hundred ten thousand seven hundred eight Euro (EUR 150,710,708.-) fully paid up by contribution in kind consisting in all the shares of GENZYME LIMITED, a company with registered office at 37, Hollands Road, Haverhill, Suffolk, CB9 8PU, United Kingdom, registered with the British Company Registration Office under number 01556886. Such shares representing one hundred percent (100%) of the share capital of GENZYME LIMITED, aforementioned, have been evaluated at fair market value for an amount of one hundred seventeen million four hundred ninety-eight thousand two hundred forty one British Pound Sterling (GBP 117,498,241) converted in Euro using the interbank rate (1.- GBP = 1.42519168435 EUR) published on Oanda.com web site on November 12, 2007, to one hundred sixty seven million four hundred fifty seven thousand five hundred sixteen Euro (EUR 167,457,516.-).

Evidence of the transfer of shares has been given to the undersigned Notary by a copy of a contribution agreement. The said contribution agreement, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The total value of the contribution is declared by GENZYME LUXEMBOURG S.à r.l. to be one hundred sixty seven million four hundred fifty seven thousand five hundred sixteen Euro (EUR 167,457,516.-). The contribution is valued at fair market value as at the date of the contribution and indicated in a declaration of value from GENZYME LUXEMBOURG S.à r.l.

The managers of the Company expressly accepted in a valuation statement that the contribution is valued at one hundred sixty seven million four hundred fifty seven thousand five hundred sixteen Euro (EUR 167,457,516.-).

Third resolution

The sole shareholder decided that until November 16, 2008, one or several decrease of share capital and/or share premium should not exceed a total amount of sixteen million seven hundred forty five thousand seven hundred fifty two Euro (EUR 16,745,752.-). The sole shareholder moreover resolved that until November 16, 2008, any resolution pertaining to the reduction of share premium shall only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder resolved to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company, which will henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The share capital is fixed at two hundred fifteen million nine hundred twenty four thousand four hundred seventy two Euro (EUR 215,924,472.-) represented by one hundred ninety thousand seven hundred forty six (190,746) shares with a nominal value of one thousand one hundred and thirty-two euro (EUR 1,132.-) each, entirely paid in.

Until November 16, 2008, one or several decrease of share capital and/or share premium should not exceed a total amount of sixteen million seven hundred forty five thousand seven hundred fifty two Euro (EUR 16,745,752.-). Until November 16, 2008, any resolution pertaining to the reduction of share premium shall only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.»

Costs

For the purpose of registration, the subscriber declares that the contribution in kind consisting of shares representing at least sixty-five percent (65%) of the share capital of a company incorporated in the European Union to another company incorporated in the European Union, is made under the benefit of article 4-2 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately € 6,700.-.

The undersigned Notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Münsbach, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, he signed together with the Notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze novembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

GENZYME LUXEMBOURG S.à.r.l, une société à responsabilité limitée existant et constituée sous les lois du Grand Duché du Luxembourg, dont le siège social est au 9, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duché du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois section B, sous le numéro 97.613;

Ici représentée par Christopher Jenner, gérant de sociétés, avec adresse professionnelle au 9, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du quatorze novembre 2007,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de SangStat LUXEMBOURG S.à.r.l., (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 5, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duché du Luxembourg, et enregistrée à la section B du Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro 66.390.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt dix-neuf millions cent soixante-dix-sept mille six cent soixante quatre euros (EUR 199.177.664,-), représenté par cent soixante-quinze mille neuf cent cinquante-deux (175.952) parts sociales de mille cent trente-deux euros (EUR 1.132,-) chacune.

III. L'associée unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de seize millions sept cent quarante six mille huit cent huit Euro (EUR 16.746.808,-) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt dix-neuf millions cent soixante-dix-sept mille six cent soixante quatre Euro (EUR 199.177.664,-) à deux cent quinze million neuf cent vingt quatre mille quatre cent soixante douze Euro (EUR 215.924.472,-) par la création et l'émission de quatorze mille sept cent quatre vingt quatorze (14.794) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de mille cent trente-deux euros (EUR 1.132,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes en entièrement libérées, et d'une prime d'émission d'un montant de cent cinquante million sept cent dix mille sept cent huit Euro (EUR 150.710.708,-), intégralement libérée.

Seconde resolution/Souscription - Libération

L'associée unique, GENZYME LUXEMBOURG S.à r.l., prénommée, déclare souscrire aux quatorze mille sept cent quatre vingt quatorze (14.794) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de mille cent trente-deux euros (EUR 1.132,-) chacune et libérer totalement ces nouvelles parts sociales et la prime d'émission d'un montant de cent cinquante million sept cent dix mille sept cent huit Euro (EUR 150.710.708,-) moyennant un apport en nature consistant en un transfert de toutes les actions de GENZYME LIMITED, une société ayant son siège social 37, Hollands Road, Haverhill, Suffolk, CB9 8PU, Royaume-Uni, enregistrée au Registre des Sociétés britannique sous le numéro 01556886; les actions de GENZYME LIMITED, précitée, représentant cent pour cent (100%) du capital social, ont été évaluées à leur valeur de marché pour un montant de cent dix sept millions quatre cent quatre vingt dix huit mille deux cent quarante et un Livres Sterling (GBP 117.498.241,-) converti en Euro en usant le taux inter-bancaire (1,- GBP = 1,42519168435 EUR) tel que

publié sur le site internet Oanda.com le 12 novembre 2007, à cent soixante sept millions quatre cent cinquante sept mille cinq cent seize Euro (EUR 167.457.516,-).

Preuve du transfert de ces actions a été donnée au notaire soussigné, au moyen d'une copie d'un contrat d'apport. Le contrat d'apport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur totale de l'apport déclarée par GENZYME LUXEMBOURG S.à r.l. est de cent soixante sept millions quatre cent cinquante sept mille cinq cent seize Euro (EUR 167.457.516,-). L'apport est évalué à la valeur de marché, comme indiqué dans une déclaration de valeur émise par GENZYME LUXEMBOURG S.à r.l.

Les gérants de la Société ont expressément accepté dans une certification de valeur que l'apport a une valeur de cent soixante sept millions quatre cent cinquante sept mille cinq cent seize Euro (EUR 167.457.516,-).

Troisième résolution

L'associé unique décide que jusqu'au 16 novembre 2008, une ou plusieurs réductions de capital social et/ou de prime d'émission ne pourront excéder un montant total de seize millions sept cent quarante cinq mille sept cent cinquante deux Euro (EUR 16.745.752,-). L'actionnaire unique déclare en outre que jusqu'au 16 novembre 2008, toute résolution se rapportant à une réduction de la prime d'émission ne pourra être adoptée que par la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent quinze million neuf cent vingt quatre mille quatre cent soixante douze Euro (EUR 215.924.472,-) représenté cent quatre vingt dix mille sept cent quarante six (190,746) parts sociales nominatives ayant une valeur nominale de mille cent trente-deux euros (EUR 1.132,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Jusqu'au 16 novembre 2008, une ou plusieurs réductions de capital social et/ou de prime d'émission ne pourront excéder un montant total de seize millions sept cent quarante cinq mille sept cent cinquante deux Euro (EUR 16.745.752,-). Jusqu'au 16 novembre 2008, toute résolution se rapportant à une réduction de la prime d'émission ne pourra être adoptée que par la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'associé unique déclare que l'apport en nature consistant en un transfert d'actions représentant au moins soixante-cinq pour cent (65%) du capital social d'une société existante dans la Communauté Européenne à une autre société existante dans la Communauté Européenne, est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ € 6.700,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Münsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Jenner, B. Moutrier.

Enregistré à Esch, le 16 novembre 2007, Relation: EAC/2007/14180. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 novembre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007136929/272/171.

(070158977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Air Syndication S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 133.432.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-third of October.

Before Maître Jean Seckler, notary public residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1. AIR S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register («AIR S.à r.l.»)

here duly represented by Mr Vincent Linari-Pierron, lawyer, born on April 16, 1970 in Luxembourg, with professional address at 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

2. Mr Vincent Linari-Pierron, prenamed.

The above mentioned proxy, being initialed ne varietur by the appearing party, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have in their authorized capacities requested that the notary draw up the following articles of incorporation of a «société en commandite par actions», the incorporation of which such parties have approved:

Art. 1. Form. There exists among the general shareholder (actionnaire commandite) (the «General Shareholder») of the Company (as defined hereafter), and the limited shareholders (actionnaires commanditaires) (the «Limited Shareholders») of the Company, and all those persons or entities who may become limited shareholders (actionnaires commanditaires) of the company in the future, a société en commandite par actions (a corporate partnership limited by shares) (the «Company»), governed by these articles of association (the «Articles») and the law of 10 August, 1915 concerning commercial companies, as amended (the «Law»).

Hereinafter the Limited Shareholders and the General Shareholder will be referred to, where the context so requires, individually as a «Shareholder» and collectively as the «Shareholders».

Art. 2. Name. The Company's name is AIR SYNDICATION S.C.A.

Art. 3. Term. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

The Company shall not come to an end in the event of the occurrence of the resignation, dissolution, bankruptcy or insolvency of the General Shareholder.

Art. 4. Purposes. The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

To render assistance in any form, including but not limited to advances, loans, money deposits and credits, to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this Article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

To enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of any applicable law; To enter into agreements, including, but not limited to any form of acquisition agreement, sale promise, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, in relation to the raising of funds.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by a resolution of the General Shareholder.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of Shareholders deliberating in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 6. Share Capital. The issued and subscribed share capital of the Company is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) divided into 30,000 (thirty thousand) limited shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) held by the Limited Shareholders (the «Limited Shares») (Actions de Commanditaires), consisting in a) 3,000 (three thousand) class A limited shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro), b) 3,000 (three thousand) class B limited shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro), c) 3,000 (three thousand) class C limited shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro), d) 3,000 (three thousand) class D limited shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro), e) 3,000 (three thousand) class E limited shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro), f) 3,000 (three thousand) class F limited shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro), g) 3,000 (three thousand) class G limited shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro), h) 3,000 (three thousand) class H limited shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro), i) 3,000 (three thousand) class I limited shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) and j) 3,000 (three thousand) class J limited shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) and 1,000 (one thousand) unlimited shares held by the General Shareholder (the «Unlimited Shares») (Actions de Commandite) with a nominal value of EUR 1.- (one Euro).

The Unlimited Shares and the Limited Shares will be individually referred to as a «Share» and collectively as the «Shares».

The general meeting of Shareholders is entitled at the majority vote determined by the Law to decide an increase or a decrease of the share capital of the Company including the consent of the General Shareholder.

The share capital of the Company may be reduced notably through the cancellation of Limited Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Limited Shares through the repurchase and cancellation of all the Limited Shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of Limited Shares such cancellations and repurchases of Limited Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J Limited Shares).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Limited Shares (in the order provided for in the previous paragraph), such Class of Limited Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of Shareholders including the consent of the General Shareholder) and the holders of Limited Shares of the repurchased and cancelled Class of Limited Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Limited Share for each Limited Share of the relevant class held by them and cancelled.

The Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Limited Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the articles of association of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Limited Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association of the Company.

The Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

The Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Limited Shares.

The Cancellation Value Per Limited Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Limited Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the General Shareholder and approved by the general meeting of the Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders including the consent of the General Shareholder in the manner provided for an amendment of the articles of association of the Company provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Limited Share will become due and payable by the Company.

Art. 7. Issuance of Shares. The Company recognizes only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed or designated by the joint holders as the sole owner in relation to the Company.

The Limited Shares and the Unlimited Shares of the Company are in registered form. A share register shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

Art. 8. Redemption and transfer of Shares. The Company is authorised to redeem its shares within the limits and conditions set by the Law. A redemption of Shares must be approved by a resolution at a meeting of Shareholders approved at the majority by the Shareholders present or represented, representing two thirds of the Shares, at the meeting including the consent of the General Shareholder.

Limited Shares as well as Unlimited Shares may be transferred subject to the prior approval by a resolution at a meeting of Shareholders approved at the majority by the Shareholders present or represented, representing two thirds of the Shares, at the meeting including the consent of the General Shareholder.

The Company may accept and enter in the register of the Company a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee on the transfer of Shares.

Art. 9. Liability of Shareholders. The holders of Limited Shares are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company.

The General Shareholder's liability shall be unlimited.

Art. 10. Meetings of Shareholders. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Thursday of May at 2.00 pm. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

All meetings of Shareholders shall be chaired by the General Shareholder or by any person duly authorized to represent him.

Art. 11. Notice, quorum, proxies, majority. The notice periods and quorum rules required by the Law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.

Each Share, without distinction, shall carry one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person, whether a Shareholder or not, as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram, telex or any other suitable telecommunication means.

Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of Shareholders which has been validly convened will be passed by a simple majority of those present and voting with the necessary consent of the General Shareholder.

Art. 12. Convening notice. Shareholders' meetings shall be convened by the General Shareholder or by the Supervisory Board (as defined below), pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address on record in the share register of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The General Shareholder may determine all practical modalities that must be fulfilled by the Shareholders for them to participate in any meeting of Shareholders.

Art. 13. Powers of the meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It may only resolve on any item generally whatsoever only with the consent of the General Shareholder.

Art. 14. Management. The Company shall be managed by the General Shareholder, it being acknowledged that the initial General Shareholder is AIR S.à r.l., prenamed, who shall be the unlimited liable shareholder (actionnaire-gérant-commandité) and who shall be personally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The General Shareholder is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by the law or by these Articles of Association to the meeting of Shareholders or to the Supervisory Board.

Except as otherwise expressly provided, the General Shareholder shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

The General Shareholder is authorized to delegate its powers and to confer limited mandates for specific businesses to one or several agents, except to Limited Shareholders, but shall not delegate in a general manner all its powers of management.

The General Shareholder shall represent the Company in all legal proceedings both as claimant or defendant. The summons and any other procedural acts are validly issued in the name of the Company.

The decisions of the General Shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Art. 15. Authorised signature. The Company shall be bound by the corporate signature of the General Shareholder or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Shareholder as the General Shareholder shall determine in its discretion.

Art. 16. Supervisory Board. The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a supervisory board composed of at least three members (herein referred to as the «Supervisory Board»).

The Supervisory Board may be consulted by the General Shareholder on such matters as the General Shareholder may determine.

The members of the Supervisory Board may be Shareholders, other than the General Shareholder, or not. The members of the Supervisory Board are appointed by a simple majority vote of the meeting of Shareholders for a maximum term of six years, which shall be renewable. The members of the Supervisory Board may be dismissed at any time and at the sole discretion of the meeting of Shareholders.

In the event of a vacancy in the Supervisory Board because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Supervisory Boards may meet and may elect by a majority vote a member of the Supervisory Board to fill such vacancy until the next meeting of Shareholders.

If the majority of the members of the Supervisory Board vacates the office, a meeting of the Shareholders shall be convened in order to appoint a new Supervisory Board.

The general meeting of Shareholders shall determine the remuneration of the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman (appointed by the Supervisory Board from amongst its members) or by the General Shareholder.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board with at least eight days prior notice, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing, whether in original or by cable, telegram, telefax, telex, or any suitable telecommunication mean of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board. If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of Supervisory Board, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, whether in original or by cable, telegram, telex, telefax or other suitable telecommunication mean another member as his proxy.

Any and all members may participate in any meeting of the Supervisory Board by phone, vidéoconférence, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating to the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the Supervisory Board.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented.

Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting. Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

Art. 17. Minutes of the Supervisory Board. The minutes of a meeting of the Supervisory Board shall be signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who chaired such meeting. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the chairman pro tempore or by two members of the Supervisory Board.

Art. 18. Accounting year - Accounts. The accounting year of the Company shall begin on 1st January and it shall terminate on 31st December of each year.

Art. 19. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve as required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10 %) of the nominal issued share capital of the Company as stated in Article 6 hereof as increased or reduced from time to time.

The General Shareholder shall determine how the annual net profits shall be disposed of and it shall decide to pay dividends from time to time, as it, in its discretion, believes to suit best the corporate purpose and policy of the Company.

The general meeting of Shareholders shall have to prior approve the General Shareholder's decision to pay dividends as well as the profit allocation proposed by the General Shareholder.

The General Shareholder may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the law.

The last class of the Limited Shares shall be the class J limited shares. To the extent that there are no class J limited shares, it shall be the class I limited shares. To the extent that there are no class I limited shares, it shall be the class H limited shares. To the extent that there are no class H limited shares, it shall be the class G limited shares. To the extent that there are no class G limited shares, it shall be the class F limited shares. To the extent that there are no class F limited shares, it shall be the class E limited shares. To the extent that there are no class E limited shares, it shall be the class D limited shares. To the extent that there are no class D limited shares, it shall be the class C limited shares. To the extent that there are no class C limited shares, it shall be the class B limited shares. To the extent that there are no class B limited shares, it shall be the class A limited shares (the «Last Class of Limited Shares»).

The proportional net profit determined in compliance with the provisions of this article, to be distributed to the Limited Shares (the «Limited Shares Profit») shall be allocated as follows: (i) 0,25% of the nominal value of the outstanding classes of Limited Shares but the Last Class of Limited Shares, spread equally between all classes of Limited Shares but the Last Class of Limited Shares; and (ii) all remaining Limited Shares Profit to the class J limited shares. To the extent that there are no class J limited shares, then such remaining Limited Shares Profit shall be entirely allocated to the Last Class of Limited Shares. All amounts to be allocated under this paragraph shall be applied between each holder of one specific class of Limited Shares proportionally to the shareholding held by this holder in this class of Limited Shares.»

Art. 20. Dissolution and liquidation. The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the meeting of Shareholders with the consent of the General Shareholder.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed, by the meeting of Shareholders which shall also determine their powers and their remuneration.

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by the laws of Luxembourg, and subject to the consent of the General Shareholder.

Art. 22. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined by application of the provisions of Luxembourg law and, in particular, of the Law.

Subscription

The appearing parties hereby declare to subscribe to the 31,000 (thirty-one thousand) shares issued by the Company as follows:

Unlimited Shares:

AIR S.à r.l., prenamed, subscribes to 1,000 (one thousand) Unlimited Shares, and pays them up to the extent of 100 % by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 1,000.- (one thousand Euros);

Limited Shares:

Mr Vincent Linari-Pierron, prenamed, subscribes to 30,000 (thirty thousand) Limited Shares, as follows:

- 3,000 (three thousand) class A limited shares;
- 3,000 (three thousand) class B limited shares;
- 3,000 (three thousand) class C limited shares;
- 3,000 (three thousand) class D limited shares;
- 3,000 (three thousand) class E limited shares;
- 3,000 (three thousand) class F limited shares;
- 3,000 (three thousand) class G limited shares;
- 3,000 (three thousand) class H limited shares;
- 3,000 (three thousand) class I limited shares; and
- 3,000 (three thousand) class J limited shares;

and pays them up to the extent of 100 % by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 30,000.- (thirty thousand Euros);

Transitional provisions

The first business year begins today and ends on 31st December 2007. The first annual meeting will be held on the first Thursday of May, 2008 at 2.00 pm.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the law of 10th August, 1915 as amended on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The approximate amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately evaluated at two thousand and fifty Euros.

Extraordinary General Meeting of Shareholders

The above named parties, representing the entirety of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting of Shareholders (the «Meeting») and having stated that the Meeting is regularly constituted, have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of the members of the Supervisory Board is set at 3 (three).

The following persons are appointed as members of the Supervisory Board of the Company:

- Ms Zamyra H. Cammans, manager, born on February 11, 1969 in Utrecht (The Netherlands), with professional address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg,

- Mr Jürgen M.J. Borgt, manager, born on March 22, 1974 in Hülst (The Netherlands), with professional address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, and

- Mr Jeremy Paul, manager, born on April 8, 1967 in Guernsey, residing at 33, Riverdale Gardens, East Twickenham, Middlesex, TW1 2BX (United Kingdom).

2) The term of office of the members of the Supervisory Board of the Company shall end at the annual general meeting to be held in 2013.

3) The Company's registered office shall be at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons in case of divergences between English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the latter signed together with the notary the present deed.

Version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. AIR S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (AIR S.à r.l.),

ici valablement représentée par Monsieur Vincent Linari-Pierron, avocat à la Cour, né le 16 avril 1970 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. Monsieur Vincent Linari-Pierron, préqualifié.

La procuration susmentionnée, étant paraphée ne varietur par les parties comparantes et par le notaire soussigné, restera jointe au présent acte qui doit être déposé simultanément auprès des autorités d'enregistrement.

Les parties comparantes ont, en leurs qualités autorisées, demandées que le notaire rédige les présents statuts d'une société en commandite par actions dont la constitution a été approuvée par ces parties:

Art. 1^{er}. Forme. Il existe entre l'actionnaire commandité («l'Actionnaire Commandité») de la Société (tel que définie ci-après) et les actionnaires commanditaires (les «Actionnaires Commanditaires») de la Société, et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir actionnaires commanditaires de la Société à l'avenir, une société en commandite par actions (ci-après la «Société») régie par les présents statuts (les «Statuts») et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Ci-après, les Actionnaires Commanditaires et l'Actionnaire Commandité seront nommés, lorsque le contexte l'impose, individuellement un «Actionnaire» et collectivement les «Actionnaires».

Art. 2. Nom. Le nom de la Société est AIR SYNDICATION S.C.A.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société survivra en cas de démission, de dissolution, de faillite ou d'insolvabilité de l'Actionnaire Commandité.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est de détenir, directement ou indirectement, des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir au moyen d'achat, de souscription, d'acquisition tous titres et droits, sous quelque forme que ce soit, par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, ou d'acquérir des instruments financiers, sous quelque forme que ce soit, et de posséder, d'administrer, de développer et de gérer cette détention de participations.

La Société peut réaliser les opérations suivantes:

L'emprunt d'argent, sous quelque forme que ce soit, ou l'obtention de crédit, sous quelque forme que ce soit, et la levée de fonds au moyen de, comprenant mais sans limitation, l'émission d'obligations, de billets à ordre, de reconnaissances de dettes et d'autres instruments obligataires, l'utilisation de produits dérivés ou autres.

L'assistance, sous quelque forme que ce soit, comprenant mais sans limitation, par avances, prêts, dépôts monétaires et crédits, à ses filiales ou sociétés dans lesquelles elle a un intérêt financier direct ou indirect, même non substantiel, ou à des sociétés qui sont actionnaires directs ou indirects de la Société ou à des sociétés appartenant au même groupe de la Société (dénommées ci-après les «Sociétés Affiliées» et chacune comme la «Société Affiliée»).

Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même groupe de la Société si cette société détient, directement ou indirectement, contrôle, est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec, la Société, dans tous les cas que ce soit en tant que bénéficiaire économique, mandataire, gardien ou autres fiducies. Une société sera considérée contrôler une autre société si la première société détient, directement ou indirectement, tout ou quasi tout le capital social de la société contrôlée ou a le pouvoir de diriger ou influencer la direction de la gestion ou de la politique de l'autre société, tant par son droit de vote que par contrat ou autrement.

L'octroi de garantie, de gage ou de tout autre forme de privilège, que ce soit par des conventions personnelles ou hypothécaires, sur l'entière ou une partie de l'entreprise, sur les biens (présents et futurs) quelque soit la méthode, en vue de l'accomplissement de tous contrats ou de toutes obligations de la Société et de toute Société Affiliée, ou de tout directeur ou officier de la Société ou des Sociétés Affiliées et de donner assistance aux Sociétés Affiliées dans les limites des lois applicables.

La conclusion de contrats, comprenant mais sans limitation, sous toutes formes de contrat d'acquisition, de promesse de vente, de contrats d'association, de contrats de prise ferme, de contrats de marketing, de contrats de gestion et de mise à disposition, de contrats d'administration et tout autre contrat pour les services, les contrats de vente, en relation avec la levée de fonds.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social de la Société pourra être transféré au sein de la municipalité de la Ville de Luxembourg par une résolution de l'Actionnaire Commandité.

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-duché du Luxembourg par résolution d'une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant de la manière requise pour modifier les Statuts.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société émis et souscrit est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille Euros), divisé en (i) 30.000 (trente mille) actions de commanditaires d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) chacune détenues par les Actionnaires Commanditaires (les «Actions de Commanditaires»), consistant en a) 3.000 (trois mille) Actions de Commanditaires de classe A d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro), b) 3.000 (trois mille) Actions de Commanditaires de classe B d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro), c) 3.000 (trois mille) Actions de Commanditaires de classe C d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro), d) 3.000 (trois mille) Actions de Commanditaires de classe D d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro), e) 3.000 (trois mille) Actions de Commanditaires de classe E d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro), f) 3.000 (trois mille) Actions de Commanditaires de classe F d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro), g) 3.000 (trois mille) Actions de Commanditaires de classe G d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro), h) 3.000 (trois mille) Actions de Commanditaires de classe H d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro), i) 3.000 (trois mille) Actions de Commanditaires de classe I d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) et j) 3.000 (trois mille) Actions de Commanditaires de classe J d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) et (ii) 1.000 (mille) actions de commandités détenues par l'Actionnaire Commandité (les «Actions de Commandité») d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro).

Les Actions de Commandité et les Actions de Commanditaires seront individuellement nommées une «Action» et collectivement les «Actions».

L'assemblée générale des Actionnaires peut décider, à la majorité des votes requis par la Loi, une augmentation ou une réduction du capital social de la Société, et en ce compris le consentement obligatoire de l'Actionnaire Commandité.

Le capital social de la Société peut être réduit notamment par l'annulation d'Actions de Commanditaires y compris par l'annulation de l'entière ou plusieurs Classes d'Actions de Commanditaires par le rachat et l'annulation de toutes les Actions de Commanditaires émises de cette/ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de Classes d'Actions de Commanditaires de tels annulations et rachats d'Actions de Commanditaires seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (débutant avec les Actions de Commanditaires de Classe J). Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe d'Actions de Commanditaires dans l'ordre établi au paragraphe précédent, une telle Classe d'Actions de Commanditaires donne droit à ses détenteurs au pro rata de leurs détentions dans cette classe, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des Actionnaires et en ce compris le consentement obligatoire de l'Actionnaire Commandité) et les détenteurs d'Actions de Commanditaires de la Classe d'Actions de Commanditaires rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action de Commanditaire pour chaque Action de Commanditaire de la classe concernée détenue par eux et annulée.

Le Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmentés de (i) la prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe d'Actions de Commanditaires annulée mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront

être placées en réserve(s) suivant les exigences de la Loi ou des statuts de la Société, déterminées chaque fois sur base des Comptes Intérimaires afférents (pour éviter tout doute sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (PN+P+RC) - (PE+RL)$$

Où:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe d'Actions de Commanditaires devant être annulée

PE = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts de la Société.

Les Comptes Intérimaires signifient les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

La Date des Comptes Intérimaires signifie la date qui n'est pas inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe d'Actions de Commanditaires.

La Valeur d'Annulation par Action de Commanditaire sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions de Commanditaires émises dans la Classe d'Actions de Commanditaires à être rachetée et annulée.

Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par l'Actionnaire Commandité et approuvé par l'assemblée générale des Actionnaires sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la classe considérée au moment de l'annulation de la classe concernée sauf autrement décidée par l'assemblée générale des Actionnaires et en ce compris le consentement obligatoire de l'Actionnaire Commandité selon la procédure prévue pour une modification des statuts de la Société à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

A compter du rachat et de l'annulation des Actions de Commanditaires de la classe concernée, la Valeur d'Annulation par Action de Commanditaire sera due et payable par la Société.

Art. 7. Emission d'Actions. La Société ne reconnaît qu'un seul porteur par Action; dans le cas où une Action serait détenue par plusieurs personnes, la Société sera en droit de suspendre l'exercice de tous les droits associés à cette Action jusqu'à ce qu'une personne ait été nommée ou désignée par les co-porteurs comme seul et unique propriétaire de cette Action, à l'égard de la Société.

Les Actions de Commanditaires et les Actions de Commandité de la Société se présentent sous forme nominative. Un registre des Actions nominatives sera conservé au siège social de la Société. Ce registre indiquera le nom de chacun des Actionnaires, son lieu de résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la cession éventuelle de ces actions et les dates de ces cessions.

Art. 8. Rachat et cession d'Actions. La Société est autorisée à racheter ses actions dans les limites et les conditions définies par la Loi. Un rachat d'actions doit être approuvé par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée à la majorité par les Actionnaires présent ou représenté, représentant deux tiers des Actions, à cette assemblée générale, et en ce compris le consentement obligatoire de l'Actionnaire Commandité.

Les Actions de Commanditaires et les Actions de Commandité pourront être cédées après approbation préalable par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée à la majorité par les Actionnaires présent ou représenté, représentant deux tiers des Actions, à cette assemblée générale, et en ce compris le consentement obligatoire de l'Actionnaire Commandité.

La société pourra accepter et inscrire au registre de la Société une cession sur la base de correspondances ou d'autres documents enregistrant l'accord entre le cédant et le cessionnaire.

Art. 9. Responsabilité des Actionnaires. Les porteurs d'Actions de Commanditaires sont uniquement responsables à hauteur du montant de leur apport en capital à la Société.

La responsabilité de l'Actionnaire Commandité sera illimitée.

Art. 10. Assemblée générale des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires aura lieu, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, au siège social de la Société, ou en tout autre lieu situé au Luxembourg et indiqué dans la convocation à cette assemblée, le 1^{er} jeudi du mois de mai à 14.00 heures. Si ce jour est un jour de fermeture des banques dans la ville de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle aura lieu le jour ouvré suivant au Luxembourg.

D'autres assemblées générales d'Actionnaires pourront avoir lieu aux lieux et dates spécifiés dans les convocations respectives à ces assemblées.

Toutes les assemblées générales d'Actionnaires seront présidées par l'Actionnaire Commandité ou par toute personne dûment autorisée à le représenter.

Art. 11. Convocation, quorum, procurations, majorité. Les périodes de convocation et les règles de quorum imposées par la Loi s'appliqueront aux assemblées générales des Actionnaires de la Société, ainsi qu'au déroulement de ces assemblées générales, sauf indication contraire des présents Statuts.

Chaque Action, sans distinction, sera assortie d'une voix. Un Actionnaire pourra intervenir lors d'une quelconque assemblée générale des Actionnaires en désignant par écrit une autre personne, que celle-ci soit Actionnaire ou non, comme son mandataire, soit par le biais d'un document original soit par télécopie, câble, télégramme, télex ou par toute autre forme de télécommunication appropriée.

Sauf si la Loi ou les présents Statuts requièrent de procéder autrement, les résolutions d'une assemblée générale valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des personnes présentes et votantes avec le consentement nécessaire de l'Actionnaire Commandité.

Art. 12. Convocation aux assemblées générales. Les assemblées générales des Actionnaires seront convoquées par l'Actionnaire Commandité ou par le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous), par le biais d'une convocation précisant l'ordre du jour et envoyée par courrier recommandé, au minimum huit jours avant la date de l'assemblée générale, à chaque Actionnaire à l'adresse de l'Actionnaire figurant au registre des Actions de la Société.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des Actionnaires, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra se tenir sans convocation préalable.

L'Actionnaire Commandité peut déterminer toutes les modalités pratiques qui doivent être respectées par les Actionnaires pour prendre part aux assemblées générales des Actionnaires.

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. Toute décision quelle qu'elle soit ne pourra être adoptée qu'avec le consentement de l'Actionnaire Commandité.

Art. 14. Administration. La Société sera administrée par l'Actionnaire Commandité, étant entendu que l'Actionnaire Commandité initial est AIR S.à r.l. préqualifiée, qui sera l'actionnaire-gérant-commandité responsable et qui sera personnellement responsable auprès de la Société de toutes les obligations auxquelles la Société ne pourrait faire face à partir de ses actifs.

L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus larges possibles pour effectuer tous les actes de gestion et de cession dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires ou au Conseil de surveillance.

Sauf indication expresse contraire, l'Actionnaire Commandité disposera de l'autorité complète à sa discrétion pour exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles pour mettre en oeuvre l'objet de la Société.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à déléguer ses pouvoirs et à conférer des mandats limités pour des activités spécifiques à un ou à plusieurs représentants, mais il ne pourra pas déléguer d'une manière générale la totalité de ses pouvoirs de gestion.

L'Actionnaire Commandité représentera la Société dans toute procédure judiciaire en qualité de demandeur ou de défendeur. Les assignations et tous les autres actes de procédure sont valablement émis au nom de la Société.

Les décisions de l'Actionnaire Commandité sont enregistrées dans des procès-verbaux ou adoptées par écrit.

Art. 15. Signature autorisée. La Société sera liée par la signature sociale de l'Actionnaire Commandité ou par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toutes autres personnes auxquelles ce pouvoir aura été délégué par l'Actionnaire Commandité à sa discrétion.

Art. 16. Conseil de surveillance. Les affaires de la Société ainsi que sa situation financière, et plus particulièrement ses livres et ses comptes, feront l'objet du contrôle d'un conseil de surveillance composé au minimum de trois membres (ci-après le «Conseil de Surveillance»).

Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Actionnaire Commandité concernant toute question éventuelle qu'il détermine.

Les membres du Conseil de Surveillance pourront être des Actionnaires, autres que l'Actionnaire Commandité, ou non. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par vote à la majorité simple lors de l'assemblée générale des Actionnaires, et ce pour une durée d'au maximum six ans qui pourra être renouvelée. Les membres du Conseil de surveillance pourront être révoqués à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale des Actionnaires.

En cas de vacance au sein du Conseil de Surveillance en raison d'un décès, d'un départ à la retraite ou tout autre motif, les membres du Conseil de Surveillance restant pourront se réunir et élire à la majorité un membre qui comblera la vacance jusqu'à l'assemblée générale des Actionnaires suivante.

Si la majorité des membres du Conseil de Surveillance quitte son poste, une réunion des Actionnaires sera organisée afin de nommer un nouveau Conseil de Surveillance.

L'assemblée générale des Actionnaires décidera de la rémunération du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera réuni par son président (nommé par le Conseil de Surveillance parmi ses membres) ou par l'Actionnaire Commandité.

Une convocation écrite de chaque réunion du Conseil de Surveillance sera envoyée à tous ses membres au minimum huit jours avant la date de cette réunion, excepté dans des circonstances exceptionnelles, auquel cas la nature de ces circonstances sera indiquée dans la convocation de la réunion. Cette obligation de convocation de chacun des membres pourra être levée par le consentement écrit, que ce soit par un original ou par câble, télégramme, télécopie, télex ou toute autre forme de télécommunication appropriée. Une convocation distincte ne sera pas requise concernant les réunions individuelles organisées à des dates et dans des lieux prescrits par un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Surveillance. Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion pourra avoir lieu sans convocation préalable.

Tout membre pourra intervenir lors d'une réunion du Conseil de

Surveillance en désignant un autre membre comme mandataire par écrit, que ce soit par un original ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou par toute autre forme de télécommunication appropriée.

Tous les membres pourront participer à une réunion du Conseil de Surveillance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre simultanément. Ce type de participation à une réunion du Conseil de Surveillance est réputée équivalente à une participation en personne.

Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement uniquement si, au minimum, la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions seront adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés à cette réunion. Les résolutions pourront également être adoptées par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs instruments écrits, signés par tous les membres.

Art. 17. Procès-verbal des séances du Conseil de Surveillance. Le procès-verbal des séances du Conseil de Surveillance sera signé par son président ou, en son absence, par le président faisant fonction qui préside cette séance. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux devant être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou dans d'autres circonstances seront signés par le président, ou par le président faisant fonction ou par deux membres du Conseil de surveillance.

Art. 18. Exercice comptable - Comptes. L'exercice comptable de la Société débutera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Répartition des bénéfices. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale, tel que l'impose la Loi. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société, tel qu'indiqué à l'article 6 ci-dessus et augmenté ou diminué le cas échéant.

L'Actionnaire Commandité décidera de la manière dont les bénéfices nets annuels seront utilisés, et il décidera de verser des dividendes le cas échéant, selon ce qu'il estimera, à discrétion, correspondre le mieux à l'objet social et à la politique de la Société.

L'assemblée générale des Actionnaires devra avaliser la décision de l'Actionnaire Commandité de verser des dividendes, ainsi que l'affectation des bénéfices proposée par l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité pourra décider de verser des dividendes intérimaires selon les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

La dernière classe d'Actions de Commanditaires est la classe d'actions de commanditaires de classe J. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas d'actions de commanditaires de classe J, elle est la classe d'actions de commanditaires de classe I. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas d'actions de commanditaires de classe I, elle est la classe d'actions de commanditaires de classe H. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas d'actions de commanditaires de classe H, elle est la classe d'actions de commanditaires de classe G. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas d'actions de commanditaires de classe G, elle est la classe d'actions de commanditaires de classe F. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas d'actions de commanditaires de classe F, elle est la classe d'actions de commanditaires de classe E. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas d'actions de commanditaires de classe E, elle est la classe d'actions de commanditaires de classe D. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas d'actions de commanditaires de classe D, elle est la classe d'actions de commanditaires de classe C. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas d'actions de commanditaires de classe C, elle est la classe d'actions de commanditaires de classe B. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas d'actions de commanditaires de classe B, elle est la classe d'actions de commanditaires de classe A (la «Dernière Classe d'Actions de Commanditaires»).

Le bénéfice net proportionnel de la Société, déterminé en conformité avec les clauses du présent article, qui sera distribué aux Actions de Commanditaires (le «Bénéfice des Actions de Commanditaires») sera attribué comme suit: (i) 0,25% de la valeur nominale de l'ensemble des classes d'Actions de Commanditaires exceptée la Dernière Classe d'Actions de Commanditaires, réparti également entre toutes les classes d'Actions de Commanditaires exceptée la Dernière Classe d'Actions de Commanditaires, et (ii) l'intégralité du solde du Bénéfice des Actions de Commanditaires aux actions de commanditaires de classe J. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas d'actions de commanditaires de classe J, ce bénéfice

sera entièrement attribué à la Dernière Classe d'Actions de Commanditaires. Tous les montants attribués conformément au présent paragraphe seront attribués entre chaque actionnaire titulaire d'Actions de Commanditaires d'une classe spécifique proportionnellement à ses actions détenues dans cette catégorie d'Actions de Commanditaires.

Art. 20. Dissolution et liquidation. La Société pourra être dissoute volontairement par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires et avec le consentement de l'Actionnaire Commandité.

La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, qui fixera par ailleurs leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 21. Révisions. Les présents Statuts pourront être modifiés le cas échéant par une assemblée générale des Actionnaires, sous réserve des exigences de quorum et de majorité définies par le droit luxembourgeois, et sous réserve du consentement de l'Actionnaire Commandité.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées par application des dispositions du droit luxembourgeois et, en particulier, de la Loi.

Souscription

Les parties comparantes, par les présentes, déclarent souscrire aux 31.000 (trente et un mille) Actions émises par la Société comme suit:

Actions de Commandité:

- AIR S.à r.l., préqualifiée, souscrit à 1.000 (mille) Actions de Commandité, et les paie à hauteur de 100 % par un apport en numéraire d'un montant total de 1.000,- EUR (mille Euros);

Actions de Commanditaires:

Monsieur Vincent Linari-Pierron, préqualifié, souscrit à 30.000 (trente mille) Actions de Commanditaires, comme suit:

- 3.000 (trois mille) actions de commanditaires de classe A;
- 3.000 (trois mille) actions de commanditaires de classe B;
- 3.000 (trois mille) actions de commanditaires de classe C;
- 3.000 (trois mille) actions de commanditaires de classe D;
- 3.000 (trois mille) actions de commanditaires de classe E;
- 3.000 (trois mille) actions de commanditaires de classe F;
- 3.000 (trois mille) actions de commanditaires de classe G;
- 3.000 (trois mille) actions de commanditaires de classe H;
- 3.000 (trois mille) actions de commanditaires de classe I; et
- 3.000 (trois mille) actions de commanditaires de classe J

et les paie à hauteur de 100 % par un apport en numéraire d'un montant total de 30.000 EUR (trente mille Euros).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence ce jour et se termine le 31 décembre 2007. La première assemblée générale annuelle se tiendra le 1^{er} jeudi du mois de mai 2008 à 14.00 heures.

Déclaration - Coûts

Le notaire signant le présent acte déclare que les conditions prescrites à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies et témoigne expressément de ce fait.

Le montant approximatif des coûts, frais, salaires ou charges, sous quelque forme que ce soit, encourus ou facturés à la société en raison de sa formation est approximativement évalué à deux mille cinquante Euros.

Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires

Les parties susnommées, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant dûment convoquées, ont pris les mesures nécessaires pour réunir une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires («l'Assemblée générale») et, ayant déclaré que l'Assemblée générale était régulièrement constituée, ont adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

- 1) Le nombre de membres du Conseil de Surveillance est fixé à 3 (trois).

Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de

Surveillance de la Société:

- Mademoiselle Zamyra H. Cammans, manager, née le 11 février 1969 à Utrecht (Pays-Bas), demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre,

- Monsieur Jürgen M.J. Borgt, manager, né le 22 mars 1974 à Hülst (Pays-Bas), demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, et

- Monsieur Jeremy Paul, manager, né le 8 avril 1967 à Guernsey, demeurant au 33, Riverdale Gardens, East Twickenham, Middlesex, TW1 2BX (Royaume-Uni).

2) Le mandat des membres du Conseil de Surveillance se terminera à la fin de l'assemblée générale annuelle qui sera organisée en 2013.

3) Le siège social de la Société est sis aux 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare ici qu'à la requête des parties comparantes susnommées, le présent acte est rédigé en anglais et suivi d'une version française. À la requête des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Linari-Pierron, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 novembre 2007, Relation GRE/2007/4869. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007136380/231/638.

(070158419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

FAVA Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 133.408.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on eighth of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. CAPINVEST LTD, having its registered office at suite 24, Watergardens 6, P.O. Box 629, Gibraltar, represented by Mrs Stéphanie Grisius, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, professionally residing in 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, by virtue of a proxy dated 6 November 2007.

2. Mr Manuel Hack, Maître ès. sciences économiques, professionally residing in 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

duly represented by Mrs Stéphanie Grisius, previously named,
by virtue of a proxy dated 6 November 2007.

3. Mrs Stéphanie Grisius, previously named, acting in her own name.

The prenamed proxies, after having been signed ne varietur by all the appearing parties and the notary executing remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organise among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a public limited liability company is herewith formed under the name of FAVA HOLDING.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also enter into the following transactions and may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present and future) or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg laws.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions, including real estate investments, whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorised capital is fixed three hundred thousand euro (EUR 300,000.-) to be divided into three thousand (3.000) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The authorised and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorised, during a period of five years ending on November 8, 2012, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors is especially authorised to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorised capital, within the limits of the authorised capital as specified here above and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of Directors and Statutory Auditors

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented. Proxies between directors are permitted; with the restriction that one director can only represent one of the members of the board of directors.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Tuesday of the month of May at 10.00. a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing ten percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31 of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortisation of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General Dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2007.

The first annual general meeting shall be held in 2008.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed to as follows:

Subscriber	Number of shares	Amount subscribed to and paid-ip (EUR)
1) CAPINVEST LTD, previously named	308	30,800.-
2) Mr Manuel Hack, previously named	1	100.-
3) Mrs Stéphanie Grisius, previously named	1	100.-
Total	310	31,000.-

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at 31 December 2007.

- Mr Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financiers, professionally residing in 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,
- Mr Manuel Hack, Maître ès. sciences économiques, professionally residing in 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,
- Mrs Stéphanie Grisius, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, professionally residing in 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Mr Laurent Heiliger has been elected as chairman of the board of directors by the extraordinary general meeting.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as a 31 December 2007,

audit.lu, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

Third resolution

The company's registered office is located at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing

The document having been read to the appearing persons, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit novembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. CAPINVEST LTD, ayant son siège social suite 24, Watergardens 6, P.O. Box 629, Gibraltar, représentée par Madame Stéphanie Grisius, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 6 novembre 2007,

2. Monsieur Manuel Hack, Maître ès. sciences économiques, demeurant professionnellement au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

ici représenté par Madame Stéphanie Grisius, prénommée,

en vertu d'une procuration datée du 6 novembre 2007,

3. Madame Stéphanie Grisius, prénommée, agissant en son nom personnel.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de FAVA HOLDING.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes et pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme «les sociétés apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) qui sera représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 8 novembre 2012 à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue de ses membres. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de mai à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Libération (EUR)
1) CAPINVEST LTD, prénommée	308	30.800,-
2) M. Manuel Hack, prénommé	1	100,-
3) Mme Stéphanie Grisius, prénommée	1	100,-
Total	310	31.000,-

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2007:

- Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financiers, demeurant professionnellement 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

- Monsieur Manuel Hack, Maître ès. sciences économiques, demeurant professionnellement 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

- Madame Stéphanie Grisius, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant professionnellement 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Laurent Heiliger aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2007:

AUDIT.LU, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Grisius, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 2007. Relation: EAC/2007/14000. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007136417/239/442.

(070158109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Fiduciaire de Mersch, Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 133.436.

STATUTS

L'an deux mille sept, le sept juillet.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

1- Monsieur Jean-Paul Wiltzius, avocat à la Cour, demeurant à L-9234 Diekirch, 30, route de Gilsdorf.

2.- Monsieur Christian Hansen, avocat à la Cour, demeurant à L-9234 Diekirch, 30, route de Gilsdorf.

Lesquels comparants sont ici représentés par Monsieur Yves Disiviscour, expert-comptable, demeurant à L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 7 juillet 2007,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire instrumentant et le comparant, agissant comme dit ci-avant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination. Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «FIDUCIAIRE DE MERSCH» S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Mersch.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet l'exécution de tous mandats se rattachant directement ou indirectement à l'exercice des professions de comptable, de tous travaux fiduciaires, de commissaire aux comptes, de conseil fiscal, de travaux administratifs, de constitution de sociétés ainsi que toutes activités et opérations permettant le développement de l'entreprise ou qui le favorisent, ceci tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers. La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (€ 33.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de trois euros trente cents (€ 3,30) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration.

Les administrateurs doivent être au nombre de trois au moins. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Ils sont nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants ont le droit d'y pouvoir provisoirement et de nommer un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Au cas où le conseil d'administration se compose de plusieurs membres, il choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus de faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Au cas où la société n'a qu'un administrateur unique, celui-ci peut engager la société par sa signature individuelle.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs-délégués.

La délégation de la gestion journalière de la société à un ou plusieurs membres du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration ou l'administrateur unique, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale ou l'associé unique, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 15 mars à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

S'il y a seulement un actionnaire, l'associé unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Titre VI.- Année sociale. Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédant favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions de la loi.

Titre VII.- Dissolution, liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou l'associé unique qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2008.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1.- Monsieur Jean-Paul Wiltzius, avocat à la Cour, demeurant à L-9234 Diekirch, 30, route de Gilsdorf, cinq mille actions	5.000
2.- Monsieur Christian Hansen, avocat à la Cour, demeurant à L-9234 Diekirch, 30, route de Gilsdorf, cinq mille actions	5.000
Total: dix mille actions	10.000

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente-trois mille euros (€ 33.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents Euros (€ 1.400,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, préqualifiés, représentant l'entière du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Yves Disiviscour, expert-comptable, demeurant à L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.

b) Monsieur Yves Scharlé, comptable, demeurant à L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.

c) La société à responsabilité limitée TRUST INVESTMENT PARTNER, avec siège social à L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare, en voie de formalisation,

représentée par Monsieur Yves Disiviscour, expert-comptable, demeurant à L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare, chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de ladite société.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée ACCOUNTING PARTNERS S.à r.l, avec siège social à L-7540 Rollingen/Mersch, 113, rue de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 100.588.

4.- Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

7.- Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale décide de nommer comme administrateur-délégué de la société, Monsieur Yves Disiviscour, prénommé, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2012, avec pouvoir de représenter la société dans le cadre de la gestion journalière et d'engager la société par sa signature individuelle dans le cadre de cette gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. Disiviscour, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 9 juillet 2007. Relation: ECH/2007/774. — Reçu 330 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 août 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007136384/201/183.

(070158455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Malivka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5943 Itzig, 3, rue Jean-Pierre Lanter.
R.C.S. Luxembourg B 120.990.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le trente octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Livio Macri, employé privé, né à Turin (Italie), le 27 juin 1972, demeurant au 126, rue d'Ehlerange, L-4439 Soleuvre.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée MALIVKA S.à r.l., (ci-après la «Société»), avec siège social à L-5943 Itzig, 3, rue Jean-Pierre Lanter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 120.990, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2307 du 11 décembre 2006.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- Le comparant approuve le bilan de clôture de la Société et, en tant qu'associé unique, prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- Le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'associé unique donne décharge pleine et entière au gérant de la société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 126, rue d'Ehlerange, L-4439 Soleuvre.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société MALIVKA S.à r.l.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros (650,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Macri, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 novembre 2007. Relation GRE/2007/4983. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007136634/231/43.

(070158191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Force 8, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 114.837.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 8 novembre 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Manuel Hack, Administrateur, maître ès sciences économiques, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007. L'assemblée générale du 8 novembre 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.
- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.
Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Pour FORCE 8, Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2007136434/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02683. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Société Emme.CI. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.815.

Dans le cadre de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 5 novembre 2007 à 10.00 heures au siège, il a été décidé:

-Suite à la démission de Madame Sophie Jacquet, née le 7 mai 1974 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, de coopter, avec effet au 5 novembre 2007, Monsieur Sébastien Schaack, né le 22 juillet 1978 à Thionville, France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EMME.CI. S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2007136444/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04248. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Generali Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 77.471.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007136573/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04207. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Luxembourg Marine Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 53.040.

EXTRAIT

Le 24 septembre 2007 s'est tenue de manière ordinaire, au siège social de la société, l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires, durant laquelle les résolutions suivantes ont été prises:

1. L'assemblée a accepté la démission du commissaire aux comptes, à savoir Monsieur Etienne Helon avec effet immédiat;
2. L'assemblée a nommé comme nouveau commissaire aux comptes, la société COMLUX S.p.r.l., sise à B-9160 Lokeren, n° 8 Koning Boudewijnlaan, avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

3. L'assemblée a accepté la démission de l'administrateur-délégué, à savoir:

Monsieur Raymond Van Herck avec effet immédiat; Monsieur Van Herck restant au sein du Conseil d'Administration en sa qualité d'administrateur et président du conseil.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
LUXEMBOURG MARINE SERVICES S.A.
Le Conseil d'Administration
Signatures

Référence de publication: 2007136477/1066/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07534. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Sentic Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.478.

—
Extrait des décisions prises par les associées en date du 8 octobre 2007

En remplacement de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., gérant démissionnaire, Monsieur Cornelius Martin Bechtel, né à Emmerich/Rh (Allemagne) le 11 mars 1968, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.
Pour extrait sincère et conforme
Pour SENTIC INVESTMENTS S.à r.l.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007136455/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03553. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Canna Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 104.357.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 13 juillet 2007

- 1) La démission de M. Christophe Cahuzac comme gérant B de la société a été acceptée avec effet immédiat.
- 2) Monsieur Pascal Leclerc, employé privé, né le 4 décembre 1966 à Longwy (France), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant B, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2005.
- 3) Le nombre de gérants B a été augmenté pour passer de 1 à 2.
- 4) Monsieur Russell Perchard, employé privé, né le 16 janvier 1978 à Jersey (Iles Anglo-Normandes), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant B, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2005.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Desmond Mitchell, gérant A
- M. Pascal Leclerc et M. Russell Perchard, gérants B.

136886

Pour CANNA LUXEMBOURG S. à r. l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007136473/1649/25.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02303. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Splendide International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.109.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 8 novembre 2007

1. Monsieur Robert Hovenier a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Les sociétés MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. ont démissionné de leur mandat d'administrateur.
3. Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né le 20 avril 1963 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
4. Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né le 13 septembre 1970 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
5. Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né le 13 septembre 1970 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
6. Monsieur Eric Magrini a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SPLENDIDE INTERNATIONAL HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007136453/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03547. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

European Media Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 31.921.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 15 octobre 2007

1. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Monsieur Marcel Kerff a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Madame Ruth Brand, gestionnaire de sociétés, née à Sarnen (Suisse), le 21 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
4. Monsieur Jean Fell, expert-comptable, né à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1956, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

136887

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme
Pour EUROPEAN MEDIA INVESTORS S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007136454/29/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03550. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

ING Direct, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 109.614.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 octobre 2007

Nominations statutaires

Démission de Monsieur Christian Miccoli en date du 1^{er} février 2007.

Démission de Monsieur Jean Sonnevile en date du 1^{er} juin 2007.

Ratification de la cooptation en date du 1^{er} février 2007 de Monsieur Jeroen Smakman, ING DIRECT Canada, 111 Gordon Baker Rd, Toronto ON M2H 3R1 Canada.

Nomination de Monsieur Bernd Geilen en date du 1^{er} mai 2007, ING DIRECT N.V. - Italian Branch, Via Arbe 49 - 20125 Milano, Italy.

Reconduction du mandat de Monsieur Alexandre Deveen, Monsieur Fabrizio Meo, Monsieur Jeroen Smakman, Monsieur Paul Sutor, Monsieur Philippe Gusbin et Monsieur Bernd Geilen en tant qu'administrateurs.

Les mandats des administrateurs sont accordés pour une période de cinq ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes clos en 2012.

Réviseur

Reconduction de mandat de la société ERNST & YOUNG, 7, parc d'activités Syrdall à L-5365 Munsbach pour une période d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Par délégation
ING INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007136486/5911/29.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07068. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Nyborg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 86.034.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 17 septembre 2007 que:

- M. Laurent Muller, administrateur de la société, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 18 octobre 2007 que:

- La démission de M. Marc Muller de ses fonctions d'administrateur a été acceptée.

- M. Tom Faber, économiste, né le 5 novembre 1979 à Munich (Allemagne), demeurant au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé aux fonctions d'administrateur en remplacement de M. Marc Muller, administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007136474/717/25.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04032. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Sylinvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 25.959.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 6 novembre 2007

1. Monsieur Robert Hovenier a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. La société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. M. Cornelius Martin Bechtel, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

5. M. Gérard Birchen, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

6. M. Sinan Sar, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

7. M. Cornelius Martin Bechtel, pré-qualifié, a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SYLINVEST S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007136487/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03609. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Somafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 81.671.

—
Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenu le 7 novembre 2007 à 10.00 heures au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter les démissions de Monsieur Carlo Santoiemma né le 25 mars 1967 à Matera (Italie), résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur et Président du Conseil d'Administration, et de Mme Sophie Jacquet née le 7 mai 1974 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet immédiat.

- De nommer, avec effet immédiat, Monsieur Francesco Moglia né le 27 mai 1968 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateur et Président du Conseil d'Administration, et Monsieur Armand De Biase né le 15 juin 1975 à Metz (France), demeurant professionnellement à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateur; leur mandat ayant comme échéance celle de leur prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE*Banque Domiciliaire*

Signatures

Référence de publication: 2007136450/24/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04246. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

SOFA Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.441.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société ayant eu lieu en date du 8 novembre 2007 que les actionnaires ont pris acte de la démission de Monsieur Thijs Van Ingen avec effet au 26 octobre 2007 en tant que gérant de la Société et ont décidé de nommer Monsieur Julien Leclere, né le 28 juin 1977 à Virton, Belgique, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérant de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société pour l'année fiscale se terminant au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007136476/260/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04080. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

World Beverage Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 104.714.

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration de la Société WORLD BEVERAGE COMPANY S.A. en date du 17 octobre 2007:

- La démission de Mme Susanne Kortekaas de sa fonction d'Administrateur de catégorie A a été acceptée, avec effet à compter du 27 septembre 2007;

- M. Marco Weijermans, de nationalité hollandaise, né le 26 août 1970, à 's Gravenhage, Pays-Bas, résidant professionnellement au Grand-Duché de Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été élu Administrateur de catégorie A avec effet immédiat pour une période de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WORLD BEVERAGE COMPANY S.A.

EQUITY TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Mandataire spécial

Signatures

Référence de publication: 2007136480/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ10012. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

HCA Luxembourg 1, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 17.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.526.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société HCA LUXEMBOURG 1 S.à.r.l. en date du 17 octobre 2007:

- La démission de Mme Susanne Kortekaas de sa fonction de Gérant de catégorie A a été acceptée, avec effet à compter du 27 septembre 2007;

- M. Marco Weijermans, de nationalité hollandaise, né le 26 août 1970 à 's Gravenhage, Pays-Bas, résidant professionnellement au Grand-Duché de Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été élu Gérant de catégorie A avec effet immédiat, pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HCA LUXEMBOURG 1
EQUITY TRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Agent Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2007136481/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ10013. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

PM Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.302.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 26 octobre 2007

1. Madame Barbara Van Der Beken a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Madame Monique Juncker, administrateur de sociétés, née à Ettelbrück (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de 2010.

3. Monsieur Hans De Graaf, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PM SECURITIES S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007136448/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03797. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

DH CS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.988.

EXTRAIT

En date du 7 novembre 2007, DHC LUXEMBOURG V S.à r.l., l'associé unique de la Société a transféré toutes les 12.500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à DH ANDREW S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.744.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007136475/260/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04074. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

ABN AMRO Asset Backed Investments n° 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 23.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 103.585.

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue en date 7 novembre 2007 de la société ABN AMRO ASSET BACKED INVESTMENTS No 2 S.à r.l que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Démission du Commissaire aux Comptes suivant en date du 1^{er} janvier 2007:

ERNST & YOUNG S.A. ayant son siège social à 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 47.771.

2. Election du nouveau Réviseur d'Entreprises pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2007:

ERNST & YOUNG S.A. ayant son siège social à 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 47.771.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ABN AMRO ASSET BACKED INVESTMENTS No 2 S.à r.l

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007136484/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03564. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Trimast Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 127.486.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 29 octobre 2007 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. et TRIMAST HOLDINGS LTD., les 500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- TRIMAST HOLDINGS LTD, société constituée et existant sous le droit des Iles Caymans, inscrite au Registre des Sociétés des Iles Caymans sous le numéro MC-197749, ayant son siège social à Ugland House, PO Box 306, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands; détient 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRIMAST HOLDING S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007136483/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03572. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

ING International, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 47.586.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 18 octobre 2007

Nominations statutaires

Démission de Monsieur Jean Sonnevile en date du 1^{er} juin 2007.

Ratification de la cooptation avec effet au 1^{er} septembre 2007 de Monsieur Christian Bellin, 24, avenue Marnix, B-1000 Bruxelles, Belgique.

Nomination de Monsieur Christian Bellin.

Reconduction du mandat de M. Christiaan de Haan, M. Philippe Gusbin, M. Marc Van de Walle et M. Alexandre Deveen en tant qu'administrateurs.

Les mandats des administrateurs sont accordés pour une durée de cinq ans jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clos en 2012.

Réviseur

Reconduction de mandat de la société ERNST & YOUNG, 7, parc d'activités Syrdall à L-5365 Munsbach pour une période d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Par délégation

ING INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007136489/5911/27.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ07876. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Nanocosmetics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.392.

Extrait de la résolution de la réunion du Conseil d'Administration du 8 août 2007

1) Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Piergiorgio Pelassa, né le 19 octobre 1961 à Turin (Italie) demeurant professionnellement au 22 Calle Ausias March, E-8010 Barcelone, Espagne est élu Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction pour toute la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Luxembourg, le 8 août 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour NANOCOSMETICS S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION

Agent Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007136495/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02351. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Beyer Déménagements Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 101.877.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, tenue en date du 15 septembre 2007 que:

- L'assemblée décide de révoquer de son poste de gérant technique:

* Monsieur Abdeslam Wakkach né le 14 mai 1956 à Fès (Maroc) demeurant 37, route de Longwy, L-4730 Pettange de ses fonctions de gérant technique de la société.

- L'assemblée décide de nommer en son remplacement pour une durée indéterminée:

* Monsieur Yannick Place, gérant technique, né le 14 février 1979 demeurant Chemin sous les Vignes, 57000 Metz.

Pour la Société

Le gérant

Référence de publication: 2007136494/7711/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04674. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Alfimark Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 51.961.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 février 2007

Monsieur Olivier Oudin, employé privé demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Madame Françoise Dumont, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Madame Nicole Thirion, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont nommés nouveaux Administrateurs pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013, en remplacement des sociétés FINDI S.à r.l., MADAS S.à r.l. et LOUV S.à r.l., qui ne souhaitent plus se représenter aux suffrages.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTRÔLE S.A., société anonyme avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 14 février 2007.

Certifié sincère et conforme

ALFIMARK HOLDING S.A.

O. Oudin / F. Dumont

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007136493/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00245. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Financière Tramontane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 88.092.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 30 octobre 2007

Après avoir constaté que Monsieur Antonio Longo avait démissionné avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur de la Société, le Conseil d'Administration a décidé de pourvoir à la place d'administrateur devenue vacante en procédant avec effet immédiat à la nomination provisoire par cooptation de Monsieur Michel E. Raffoul, né le 9 novembre 1951 à Accra (Ghana), ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

L'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de sa première réunion, devra procéder à l'élection définitive de Monsieur Michel E. Raffoul.

Suite à cette cooptation, le Conseil d'Administration de la Société se présente désormais comme suit:

- Madame Catherine Koch, née le 12 février 1965 à Sarreguemines (France), ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

- Monsieur Pascal Demange, né le 28 août 1973 à Thionville (France), ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

- Monsieur Michel E. Raffoul, né le 9 novembre 1951 à Accra (Ghana), ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2007136497/1005/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02668. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Anconinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 100.002.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 5 novembre 2007, que:

- Le mandat des administrateurs suivants a été reconduit jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clôturés au 31 décembre 2007:

- Madame Laurence Jamot, administrateur de sociétés, domicilié au 21, Chemin des Fenasses, Corsier (Suisse);
- Monsieur Alexandre Rodriguez, administrateur de sociétés, domicilié au Domaine du Redon-Villa Les Arches à Mougins (France);
- Monsieur Gérard Rodriguez, administrateur de sociétés, domicilié au 21, Chemin des Feneasses, Corsier (Suisse);
- Le mandat du commissaire suivant a été reconduit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clôturés au 31 décembre 2007.
- THEMIS AUDIT LIMITED, établie et ayant son siège social P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Pour ANCONINVEST SA

V. Strappa

Un mandataire

Référence de publication: 2007136498/1005/25.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02674. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Fortis Lease Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 107.877.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires en date du 24 mars 2006

Monsieur Romain Girst a démissionné de son mandat d'administrateur.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTIS LEASE LUXEMBOURG

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007136447/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03799. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Merloni Progetti International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 42.352.

—
Par décision du conseil d'administration tenue le 7 novembre 2007 à 11.00 heures au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de M. Frédéric Adam né le 18 juillet 1972 à Arlon (Belgique) demeurant professionnellement à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateur.

- De coopter Mlle Manuela D'Amore née le 4 mars 1972 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateur; son mandat ayant comme échéance celle de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERLONI PROGETTI INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007136449/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04247. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

HCA Luxembourg 2, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 129.525.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société HCA LUXEMBOURG 2 S.à.r.l. en date du 17 octobre 2007:
La démission de Mme Susanne Kortekaas de sa fonction de Gérant de catégorie A a été acceptée, avec effet à compter du 27 septembre 2007;

- M. Marco Weijermans, de nationalité hollandaise, né le 26 août 1970 à 's Gravenhage, Pays-Bas, résidant professionnellement au Grand-Duché de Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été élu Gérant de catégorie A avec effet immédiat, pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HCA LUXEMBOURG 2
EQUITY TRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Agent Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2007136482/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ10014. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Zegga Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 73.051.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Le domiciliataire

Référence de publication: 2007136509/58/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03882. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

ING (L) Liquid, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 86.762.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 9 octobre 2007 à Luxembourg

Conseil d'Administration

Démission de Monsieur Jean Sonnevile en date du 1^{er} juin 2007.

Ratification de la cooptation en date du 1^{er} septembre 2007 de Monsieur Christian Bellin, 24, avenue Marnix, B-1000 Bruxelles.

Nomination de Monsieur Christian Bellin.

Reconduction du mandat des administrateurs suivants: Monsieur Alexandre Deveen, Monsieur Odilon De Groot, Monsieur Philippe Gusbin, Monsieur Paul Suttor et Monsieur Christiaan de Haan.

Les mandats des administrateurs sont accordés pour une période de cinq ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes clos en 2012.

Réviseur

Reconduction de mandat de la société ERNST & YOUNG, 7, parc d'activités Syrdall à L-5365 Munsbach pour une période d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Par délégation
ING INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007136491/5911/27.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02599. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

ING (L) Selectis, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.411.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 18 octobre 2007 à Luxembourg

Conseil d'Administration

Démission de Monsieur Jean Sonnevile en date du 1^{er} juin 2007.

Ratification de la cooptation avec effet au 1^{er} septembre 2007 de Monsieur Christian Bellin, 24, avenue Marnix, B-1000 Bruxelles, Belgique.

Nomination de Monsieur Christian Bellin.

Reconduction du mandat des administrateurs suivants: Monsieur Odilon De Groote, Monsieur Paul Suttor, Monsieur Philippe Gusbin et Monsieur Alexandre Deveen.

Les mandats des administrateurs sont accordés pour une période de cinq ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes clos en 2012.

Réviseur

Reconduction de mandat de la société ERNST & YOUNG, 7, parc d'activités Syrdall à L-5365 Munsbach pour une période d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Par délégation
ING INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007136490/5911/27.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ07863. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Kapitel Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 123.254.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007136615/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05926. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.
